

**NE PAS RECOUVRIR
AVANT LE 17/11/2018**

**DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE
VALLEE SUD - GRAND PARIS**

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**RELATIVE A LA MODIFICATION N° 1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) DE LA
COMMUNE DE BAGNEUX**

Du lundi 15 octobre à 8H30 au jeudi 15 novembre 2018 à 17H00

Par arrêté n° A 36/2018 du 07 septembre 2018, le Président de l'Etablissement Public Territorial (EPT) Vallée Sud - Grand Paris a prescrit l'ouverture de l'enquête publique portant sur la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Bagneux.

La modification n° 1 du PLU de la commune de Bagneux a notamment pour objectifs de corriger les écarts entre les orientations portées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) et le règlement en réduisant la densité dans le diffus, d'adapter les règles d'urbanisme pour les nouveaux projets d'aménagement qui ont vu le jour depuis l'approbation du PLU révisé et de corriger des erreurs matérielles ainsi que mettre en place des mesures correctives et adaptatives.

L'enquête publique se déroulera du **lundi 15 octobre à 08h30 au jeudi 15 novembre 2018 à 17h00**, soit pendant 32 jours consécutifs.

Monsieur Daniel THIERIET a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 15 octobre à 08h30 au jeudi 15 novembre 2018 à 17h00, chacun pourra consulter et prendre connaissance du dossier d'enquête publique selon les modalités suivantes :

- en Mairie de Bagneux, à la Direction de l'Aménagement Urbain (Rez-de-chaussée du Bât. Garlande - 57 avenue Henri Ravera 92220 BAGNEUX) les lundi, mercredi, jeudi et vendredi, de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00 ; le mardi de 13h30 à 17h30 et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le site internet <http://modification-plu-bagneux.enquetepublique.net> ;
- via un lien depuis les sites internet de la ville de Bagneux (www.bagneux92.fr) et de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris (www.valleesud.fr) ;
- depuis un poste informatique situé à la Direction de l'Aménagement Urbain de Bagneux.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, du lundi 15 octobre à 08h30 au jeudi 15 novembre 2018 à 17h00, chacun pourra consigner éventuellement ses observations et propositions sur le projet de modification du PLU, à l'attention du commissaire enquêteur :

- sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, à la Direction de l'Aménagement Urbain de Bagneux aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur précisées ci-dessous ;
- sur le registre dématérialisé hébergé sur le site internet suivant : <http://modification-plu-bagneux.enquetepublique.net> ;
- par voie électronique à l'adresse suivante : modification-plu-bagneux@enquetepublique.net ;
- par courrier postal au commissaire enquêteur à l'adresse suivante : Mairie de Bagneux - Monsieur le commissaire enquêteur - Modification n°1 du PLU - Rez-de-chaussée du Bât. Garlande - 57 avenue Henri Ravera 92220 BAGNEUX.

Pendant toute la durée de l'enquête publique du lundi 15 octobre à 08h30 au jeudi 15 novembre 2018 à 17h00, les observations et propositions du public transmises par voie postale ainsi que les observations écrites reçues par le commissaire enquêteur sont consultables à la Direction de l'Aménagement Urbain de Bagneux du lundi au vendredi aux heures d'ouverture mentionnées ci-dessus et pendant les permanences du commissaire enquêteur indiquées ci-dessous. Les observations et propositions du public transmises par voie électronique seront consultables sur le site internet <http://modification-plu-bagneux.enquetepublique.net> dans les meilleurs délais.

Le commissaire enquêteur tiendra des permanences à la Direction de l'Aménagement Urbain de Bagneux pour recevoir les observations écrites ou orales et répondre aux demandes d'information du public aux dates et heures suivantes :

- **lundi 15 octobre de 09h00 à 12h00 ;**
- **mardi 30 octobre de 16h00 à 19h00 ;**
- **mercredi 7 novembre de 13h30 à 16h30 ;**
- **jeudi 15 novembre de 14h00 à 17h00.**

Des informations peuvent être demandées sur ce dossier auprès de l'autorité compétente, responsable du Plan Local d'Urbanisme, Monsieur Jean-Didier Berger, Président de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, par l'intermédiaire de la Direction de l'Aménagement de Bagneux aux horaires habituels d'ouverture du service. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication de l'arrêté n° A 36/2018.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique :

- à la Direction de l'Aménagement Urbain de Bagneux aux jours et heures habituels d'ouverture du service ;
- au siège administratif de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris, 28 rue de la Redoute 92260 Fontenay-aux-Roses ;
- en Préfecture ;
- via un lien depuis le site internet de la Ville de Bagneux www.bagneux92.fr ;
- sur le site internet de l'EPT Vallée Sud - Grand Paris www.valleesud.fr et
- sur le site internet <http://modification-plu-bagneux.enquetepublique.net>.

Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

Le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification n° 1 du PLU de la commune de Bagneux, après modifications éventuelles pour tenir compte des résultats de l'enquête.

**Le Président
Jean-Didier BERGER**